



L'hon. M. Ouime, qui a combattu le bill.

LETRE DE QUEBEC

Québec, 10 janvier 1898.

Toute l'attention est concentrée aujourd'hui sur le Conseil Législatif où se discute la loi d'éducation. Les rumeurs qui circulent depuis quelques jours, au sujet des intentions du Conseil relativement à cette loi, ont donné lieu à un intérêt exceptionnel. Le fait est que les gâchettes sont amplement garnies et la Chambre d'Assemblée est presque vide. Tous les députés étant venus entendre les discours annoncés et dont je vous envoie plus loin le texte aussi complet que possible.

L'honorable M. Archambault a parlé le premier avec beaucoup de calme et d'ampleur. Sa péroraison, son appel à l'union des deux partis a été pathétique et applaudie vivement par la majorité ministérielle du Conseil.

L'honorable M. Chapais, leader de la majorité conservatrice a pris la parole pour répondre au Procureur-général. Il a fait une réponse vigoureuse et quelquefois même passionnée, pour défendre l'action antérieure du Conseil de l'Instruction publique, pour exposer les points faibles de la loi et redouter l'introduction, grâce au bill actuellement présenté, M. Chapais a parlé près de trois heures et a fait une étude complète du bill. Son discours a été applaudi avec enthousiasme et tous ses collègues sont venus le féliciter.

Je résumerai en peu de mots les trois séances de l'Assemblée Législative pour laisser tout l'espace possible pour le rapport du Conseil Législatif.

La Chambre était peu nombreuse à sa première séance, les députés de Montréal ne revenant que l'après-midi.

L'œuvre accomplie, la plus essentielle, a été la loi des sténographes, venue du Conseil Législatif qui a subi sa troisième lecture. En voici le texte définitif :

1. La loi 60 Victoria, chapitre 51, est abrogée.

2. Le protonotaire de la cour supérieure de chaque district sera tenu de fournir des sténographes compétents pour prendre les témoignages dans les causes nées devant la cour supérieure et dans les causes appelables nées devant la cour de circuit.

3. La compétence de ces sténographes sera établie par des examens subis devant un comité du barreau de chaque district, nommé à cette fin par le conseil de chaque district dans les districts dans lesquels il existe une section du barreau, et par la majorité des avocats inscrits au tableau général dans les autres districts.

4. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut faire, modifier et remplacer tout tarif d'honoraires pour la prise des témoignages par la sténographie, ainsi que pour la transcription, et déterminer la manière dont ces honoraires seront payés.

5. Dans les causes "in forma pauperis", le protonotaire fera prendre les dépositions par des sténographes nommés par lui, à tour de rôle.

Lorsque le coût de ces dépositions aura été payé, le protonotaire en fera un fonds spécial qu'il partagera entre les sténographes tous les six mois.

Au cours de la séance de l'après-midi, la Chambre a étudié le projet de loi de l'hon. M. Robidoux, pour réglementer les opérations dans la province de Québec des sociétés de secours mutuels et des associations de bienfaisance constituées hors de la province. Cette loi subit un troisième lecture et est définitivement adoptée.

Puis la Chambre a étudié la résolution relative à l'emprunt, et l'hon. M. Flinn prononce un éloquent et vigoureux discours, en opposition à l'emprunt, exposant les subterfuges dont se sert le gouvernement pour obtenir l'autorisation d'emprunter quand il n'a pas même pu dépenser tous les mandats spéciaux qu'il a fait émettre et quand il prévoit un surplus.

A 6 heures, l'hon. G. W. Stephens demande l'ajournement de la discussion sur l'emprunt.

A la session du soir, le débat reprend sur le bill de Montréal, à l'occasion de la deuxième lecture des amendements faits par le comité général.

Alors, M. Bickerville présente l'amendement suivant :

"Que le bill No 147 intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Montréal" soit renvoyé au comité général de la Chambre, avec instruction de l'amendement comme suit :

"1. En effaçant la sous-section 1 de la section 2 du dit bill (\$250,000 marché Bonsecours.)

"2. En effaçant la section 3 (\$250,000 rue Saint-Antoine.)

"3. En ajoutant à la section 8, ce qui suit : "Afin de pourvoir au remboursement, en deux ans, à compter du 1er de mai 1898, des emprunts ci-haut mentionnés ou de partie d'eux, en capital et intérêt, la dite cité de Montréal devra une cotisation spéciale, qui ne devra pas excéder un quart d'un pour cent de la valeur cotisable d'icelle sur

est maintenant soumis devant cette chambre, c'est le maintien de l'autorité religieuse dans toutes les questions se rattachant à l'éducation et à la morale. Nous avons voulu laisser à l'autorité religieuse ce contrôle si salutaire, si indispensable dans tout ce qui dans l'éducation relève de cette autorité. Nous nous contentons de nous sommes satisfaits du beau rôle qui est notre partage. Nous nous contentons de l'Instruction proprement dite, c'est-à-dire de cette partie de l'éducation qui a pour objet de faire acquiescer à l'enfant ces connaissances qui lui seront indispensables pour lui permettre de s'assoir et de prendre place au banquet des nations civilisées, pour lui donner les moyens de concourir dans tous les progrès et tous les développements que la science met sous la main de l'homme et pour lui donner le droit de marcher le front haut parmi les autres nations.

Maintenant, honorables messieurs, avant d'entrer dans l'étude même de la question qui est soumise à votre considération, je réclamerai votre indulgence et votre attention pour expliquer, en peu de mots, l'histoire de l'éducation depuis le commencement du siècle.

Jetons les yeux quelques années en arrière, avant le commencement du siècle. Dès 1787, Lord Dorchester nomma un comité pour faire une enquête sur la question de l'éducation dans la province. Ce comité fut nommé le comité de l'éducation et fut chargé de recommander la formation d'un collège universitaire pour toute la province, d'une école élémentaire dans chaque paroisse et d'une école encore plus élevée, supérieure, pour chaque comté de la province. Ce projet ne fut pas mis à exécution pour la raison que l'on voulait donner à l'université que l'on se proposait d'établir un caractère non sectaire.

Plus tard, en 1801, il avait été passé un statut qui déclara être pour le progrès de l'Instruction et pour l'établissement et la restitution des biens des Jésuites qui agitaient l'opinion publique. L'enquête, qui eut lieu en 1824, eut pour résultat de permettre aux curés et aux marguilliers de prélever un quart des revenus de la paroisse pour le soutien de ces écoles. Ce système ne donna pas encore de résultat satisfaisant et plusieurs actes furent passés pour remédier aux plaintes que l'on faisait.

En 1825, un nouveau projet qui allait beaucoup plus loin que le projet précédent fut passé par la Chambre d'Assemblée. Malheureusement le Conseil Législatif, que Folgaracle dominait, presque entièrement, repoussa le projet. Le résultat fut que la province fut laissée pendant plusieurs années sans aucun système régulier d'écoles primaires. Sur ces entrefaites, les troubles éclatèrent et la législature du Bas-Canada fut remplacée par le conseil spécial qui exista pendant quatre ans.

En 1841, la nouvelle législature des provinces unies des deux Canada passa la première loi d'éducation pour l'établissement des écoles primaires. C'est

LE BILL DE L'ÉDUCATION AU CONSEIL LÉGISLATIF

Il est repoussé sur une division de 13 contre 9. — Compte rendu complet du débat.

toute la propriété foncière imposable est dans les limites de la dite cité ; les propriétaires de ces biens-fonds seront tenus personnellement responsables touchant ces cotisations. Ces cotisations devront être imposées et perçues de la même manière, au même temps, et avec les mêmes formalités que la cotisation générale de la dite cité."

Voici le texte du discours prononcé par l'honorable H. Archambault, leader du groupe ministériel au Conseil Législatif, en proposant la deuxième lecture du bill d'éducation :

DISCOURS DE L'HONORABLE H. ARCHAMBAULT.

Honorables messieurs.

La question qui est maintenant soumise à notre étude est assurément de

Un jeune écrivain a dit à ceux qui travaillaient à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse ces belles paroles : "Vous collaborez avec la Divinité à la formation d'une âme ; vous développez, vous achetez l'œuvre du Créateur, c'est un rayon de la divinité que vous dégagez des ténèbres qui l'enveloppent ; c'est un germe d'immortalité que vous fécondez pour l'avenir ; vous creusez le sillon où Dieu jette la semence de sa parole ; vous illuminez le flambeau auquel la raison divine mêtera sa lumière ; vous tracez le tableau sur lequel Dieu dessinera son image et en formant ces hommes vous préparez des chrétiens."

Je n'ai pas l'intention, honorables messieurs, pour le moment de vous offrir des considérations plus étendues sur la question générale de l'éducation. Qu'il me soit permis seulement de déclarer que le principe qui a guidé ceux qui ont contribué à la préparation du Bill qui

sement d'écoles gratuites. Par ce statut, le gouvernement de la province était autorisé à créer une corporation sous le nom d'institution royale pour le progrès de l'Instruction. La nomination des membres de cette corporation était laissée au gouvernement, et de plus celui-ci avait le droit de déterminer le chiffre du salaire et de nommer les maîtres d'école. Pour diverses raisons qu'il est inutile d'énumérer ici, l'institution royale dont la création avait été ainsi autorisée ne fut en opération que jusqu'en 1818. L'évêque protestant en fut nommé le président. Les pasteurs de chaque paroisse avaient la surveillance des enfants de leur croyance religieuse.

En 1824, six ans plus tard, le nouveau système n'avait produit que des résultats peu sensibles et cette année l'Instruction publique dans la province fut le sujet d'une enquête parlementaire. C'était surtout la question de la confi-

LES CONSEILLERS LÉGISLATIFS QUI ONT VOTE POUR LE BILL



L'hon. M. Chapais attaquant le bill

LES CONSEILLERS LÉGISLATIFS QUI ONT VOTE CONTRE LE BILL



L'hon. M. Turner parlant sur le bill



L'hon. M. Archambault défendant le bill.

la plus grande partie des pouvoirs, surtout celui d'imposer des taxes entre les mains du conseil municipal. Or, comme je viens de le dire, les conseils municipaux n'étaient pas responsables aux contribuables, mais responsables directement au gouvernement.

La loi de 1841 avait un autre tort, celui d'être trop générale pour la province sans tenir compte du caractère si différent des populations du Haut et du Bas-Canada. Aussi, en 1853, le ministre voyant que la loi de 1841 ne pourrait pas fonctionner proposa deux lois distinctes, une pour le Haut-Canada et l'autre pour le Bas-Canada. Mais la célèbre crise amenée par la querelle entre le gouverneur Metcalf et les membres de son gouvernement, empêcha la réalisation de ce projet en ce qui se rapporte à la province du Bas-Canada, parce qu'elle eut lieu avant l'adoption de celle des deux lois qui concernait le Bas-Canada, de sorte que la loi de 1841 continua à exister tant bien que mal.

En 1845, l'administration Viger Draper présenta une nouvelle loi. C'était l'extrême contraire. Cette loi était 8 Vic, ch. 41, introduisant la contribution volontaire. C'était là, comme je viens de le dire, tomber dans l'extrême contraire.

L'année suivante, en 1846, le gouvernement fut obligé d'adopter une nouvelle loi, qui a été le véritable point de départ de l'Instruction publique dans la province. C'est l'acte 9 Vic, ch. 47. Cette loi rétablit le système de la contribution forcée. Cependant l'agitation produite dans la province, sous le système de contribution forcée, avait été telle que ceux qui avaient voulu empêcher le développement de l'Instruction dans la province, en profitèrent pour renouveler cette agitation. Heureusement, le clergé catholique et

Pour la première fois, l'on voit dans le bill d'éducation, l'imposition de savoir lire et écrire, aux commissaires d'écoles, mais une autre recommandation faite par M. Chauveau est la création d'un conseil de l'Instruction publique, qui fut suivie en 1850. Ce conseil fut composé de 11 catholiques et de quatre protestants, sous le contrôle d'un surintendant. J'arrive maintenant à l'époque de la confédération.

Lorsque le nouveau système politique fut établi en 1867, des tentatives furent faites pour la formation d'un gouvernement à la tête duquel se trouvait l'honorable M. Cauchon. Ce projet ne réussit pas à cause des difficultés en matière d'éducation et l'on s'adressa au surintendant de l'éducation à cette époque pour former le premier gouvernement. L'honorable M. Chauveau accepta cette tâche et probablement pour la raison que ce monsieur était surintendant de l'Instruction publique, on décida de remplacer le surintendant par un ministre de l'Instruction publique. Cette loi fut passée dès la première session de la législature nouvelle, pour la création de ce département. C'est l'acte 31 Vic, ch. 10.

Dans la deuxième session, le ministre fit voter une loi qui était destinée à régler toutes les questions qui se présentaient entre catholiques et protestants. Jusqu'à cette époque, le nombre des membres catholiques et des membres protestants du conseil de l'Instruction publique, avait été laissé à la discrétion du gouvernement. D'après la nouvelle loi, le conseil fut réorganisé sur une autre base ; il devait se composer du ministre, de 14 membres catholiques et de 7 membres protestants. Les membres protestants et les membres catholiques devaient former deux comités séparés auxquels devaient être

A suivre sur la troisième page

LETTRE DE QUEBEC

(Suite de la 1re page)

renvoies les affaires concernant les dénomination religieuses... Le ministre était membre ex officio de chaque comité, mais il n'avait droit de vote que dans le comité de sa dénomination religieuse.

En 1873, le ministre Chauveau dut résigner et fut remplacé par M. de Bonaventure... Le ministre était membre ex officio de chaque comité, mais il n'avait droit de vote que dans le comité de sa dénomination religieuse.

Le nouveau gouvernement, formé au mois de mai dernier, donna l'honneur de faire partie, et fut appelé à présenter cette loi devant la chambre.

On a fait beaucoup de bruit au sujet de cette mesure... Si les informations que nous avons eues sont exactes, il est bien à craindre que la mesure que nous présentons maintenant à cette chambre ne devienne plus loi cette année.

La grande objection que l'on fait contre le nouveau système, c'est le remplacement d'un surintendant par un ministre... Pourquoi introduire la politique dans l'éducation ?

Alors, dit-on, le gouvernement ne pourra pas faire respecter ces lois... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Un surintendant, quel qu'il soit, suppose-t-on toutes les qualités, tous les talents, remplis de toutes les vertus... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Le ministre sera responsable au peuple... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

De 1868 à 1875 la province n'a été soumise ni à l'ignorance ni à l'irréligion... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

la voie du progrès intellectuel pour le plus grand bien de la patrie... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Maintenant, je dirais, il y a un instant, qu'il y a de tout dans la loi qui est soumise à votre considération... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Depuis quelques années, le conseil de l'instruction publique s'est occupé de refondre la loi de l'éducation dans la province... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Le conseil de l'instruction publique a décidé toutes les questions scolaires... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Maintenant, descendons dans les détails et arrivons aux questions qui ne concernent pas toute la province... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

On a fait beaucoup de bruit au sujet de cette mesure... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

La grande objection que l'on fait contre le nouveau système, c'est le remplacement d'un surintendant par un ministre... Pourquoi introduire la politique dans l'éducation ?

Alors, dit-on, le gouvernement ne pourra pas faire respecter ces lois... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Un surintendant, quel qu'il soit, suppose-t-on toutes les qualités, tous les talents, remplis de toutes les vertus... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

quelle dénomination religieuse. Catholique ou protestant, religieux ou laïque, vous tous trouveriez protection dans la loi... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Nous ne faisons pas de politique. Mais lorsqu'en 1818, le parti conservateur a présenté une loi dont le but était de reformer le système d'éducation... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Le conseil de l'instruction publique a décidé toutes les questions scolaires... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Maintenant, descendons dans les détails et arrivons aux questions qui ne concernent pas toute la province... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

On a fait beaucoup de bruit au sujet de cette mesure... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

La grande objection que l'on fait contre le nouveau système, c'est le remplacement d'un surintendant par un ministre... Pourquoi introduire la politique dans l'éducation ?

Alors, dit-on, le gouvernement ne pourra pas faire respecter ces lois... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Un surintendant, quel qu'il soit, suppose-t-on toutes les qualités, tous les talents, remplis de toutes les vertus... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

De 1868 à 1875 la province n'a été soumise ni à l'ignorance ni à l'irréligion... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

leur. Ce cri, cette clameur, est partie d'autre part. Le peuple de la province de Québec ne s'est pas prononcé et l'ordonnance n'a été que le résultat d'un substitut du ministre au surintendant... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Cette clameur, elle a été poussée par une partie radicale comme le "Reveil" qui fait et qui a fait de nombreuses déclarations... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Le conseil de l'instruction publique a décidé toutes les questions scolaires... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Maintenant, descendons dans les détails et arrivons aux questions qui ne concernent pas toute la province... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

On a fait beaucoup de bruit au sujet de cette mesure... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

La grande objection que l'on fait contre le nouveau système, c'est le remplacement d'un surintendant par un ministre... Pourquoi introduire la politique dans l'éducation ?

Alors, dit-on, le gouvernement ne pourra pas faire respecter ces lois... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Un surintendant, quel qu'il soit, suppose-t-on toutes les qualités, tous les talents, remplis de toutes les vertus... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

De 1868 à 1875 la province n'a été soumise ni à l'ignorance ni à l'irréligion... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

données par le Conseil de l'instruction publique, ou les comités catholique romain et protestant... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Cette clameur, elle a été poussée par une partie radicale comme le "Reveil" qui fait et qui a fait de nombreuses déclarations... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Le conseil de l'instruction publique a décidé toutes les questions scolaires... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Maintenant, descendons dans les détails et arrivons aux questions qui ne concernent pas toute la province... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

On a fait beaucoup de bruit au sujet de cette mesure... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

La grande objection que l'on fait contre le nouveau système, c'est le remplacement d'un surintendant par un ministre... Pourquoi introduire la politique dans l'éducation ?

Alors, dit-on, le gouvernement ne pourra pas faire respecter ces lois... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

Un surintendant, quel qu'il soit, suppose-t-on toutes les qualités, tous les talents, remplis de toutes les vertus... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

De 1868 à 1875 la province n'a été soumise ni à l'ignorance ni à l'irréligion... Mais, dit le surintendant, si cette nomination est recommandée par le Conseil de l'instruction publique, tel que le disent les articles 65 et 66.

LIVRE GRATUIT AUX HOMMES SEULEMENT



Il traite des maladies résultant d'ERREUR DE LA JEUNESSE, tels que ECOULEMENTS, PERTES NOCTURNES, FAIBLESSE DU DOS, IMPUISSANCE, VARIÇOLE, etc. Il vous explique clairement et exactement pourquoi l'ELECTRICITE GUERIT D'UNE MANIERE PERMANENTE. Il dit tout à propos de la CEINTURE ELECTRIQUE DU DR SANDEN renommée dans le monde entier pour les HOMMES FAIBLES, jeunes ou vieux. Je suis l'inventeur, et avec cette ceinture j'ai guéri 5,000 hommes l'année dernière.

CONSULTATION GRATUITE Au bureau, ou si vous demeurez trop éloigné pour venir, écrivez pour avoir le livre susmentionné, envoyé cacheté gratuitement. Dr P. SANDEN, 156 rue St Jacques, Montréal, Québec. Heures de bureau, de 9 à 6 heures; les dimanches, de 9 à 12 heures.

ansé préoccupé de donner plus de sécurité au personnel enseignant en lui assurant une pension de retraite. De plus le Conseil, après plusieurs années d'efforts et de démarches a réussi à établir un système de primes en faveur des instituteurs les plus méritants, qui a déjà commencé à apporter un puissant secours à la classe enseignante. Enfin comme complément de ces autres bienfaits envers les instituteurs, le Conseil a décerné la fixation d'un minimum de traitement, réforme qui, nous l'espérons, produira d'heureux résultats.

La construction, l'hygiène, l'amélioration de l'école, l'entretien de la surintendance de l'instruction publique ont travaillé énergiquement à l'oeuvre du progrès. Dès 1877, le Conseil admettait un règlement préparé par le surintendant relativement à cette question. Ce règlement était incomplet l'arrêté des pages 14, 15 et 16 du rapport du surintendant, de 1880. Sans doute, ces règlements, ces prescriptions du Conseil et du surintendant n'ont pas été négligés à la lettre, mais ils ont subi de nombreuses modifications et ont subi de nombreuses additions.

Donc, sur toute la ligne, le Conseil et le surintendant ont travaillé à l'oeuvre du progrès. Ils ont travaillé à l'oeuvre de la réforme, ils ont travaillé à l'oeuvre de l'amélioration, et cette amélioration est due aux efforts du Conseil et du surintendant. Ils ont travaillé à l'oeuvre de la réforme, ils ont travaillé à l'oeuvre de l'amélioration, et cette amélioration est due aux efforts du Conseil et du surintendant.

Voilà l'argument que l'on fait : après la statistique la province de Québec est à la queue de la province de l'Ontario, au point de vue de l'instruction publique. Le dernier recensement nous donne les chiffres suivants : En 1891, il y avait dans l'Ontario 42,861 hommes et 58,148 femmes de 20 ans et plus qui ne savaient ni lire ni écrire. En 1891, il y avait dans l'Ontario 42,861 hommes et 58,148 femmes de 20 ans et plus qui ne savaient ni lire ni écrire.

Or cette comparaison, la seule juste, dans la discussion que nous avons, est toute à notre avantage. Ouvrez le recensement de 1871 et de 1891. Vous verrez qu'en 1871 il y avait dans notre province 191,862 adultes de 20 ans et plus ne sachant ni lire ni écrire sur un total de 533,808. Or, en 1891 le recensement donne que 220,262 adultes illettrés. Notre province a donc réalisé un progrès de 620 pour cent durant ces vingt ans.

PILULES ROUGES Du Dr Coderr Pour les Femmes Pal'es et Falibles

COUPON PORTRAITS Au crayon ou à la répia pour \$1.00 ou \$1.25 et dix coupons LA PRESSE. N° 1

COUPON PORTRAITS Au crayon ou à la répia pour \$1.00 ou \$1.25 et dix coupons LA PRESSE. N° 1

LETRE DE QUEBEC

(Suite sur la 4e page)

En outre de l'éducation classique, il y a plusieurs questions de tout genre...

Après avoir consacré une heure à la discussion du bill de Montréal...

A TRAVERS LA PROVINCE

De nos correspondants particuliers

ELECTIONS MUNICIPALES

SAINT-LAURENT.—M. Édouard Gohier a été élu maire de la ville de Saint-Laurent.

LAPRAIRIE.—Les élections municipales, dans cette paroisse, ont eu lieu hier.

SAINT-CLET.—M. Julien Bourbonnais a été élu hier conseiller de cette paroisse.

WINDSOR MILLS.—M. P. Millette et M. L. Saint-Laurent ont été élus conseillers hier.

MM. Laurent Paquet et Florien Paquet ont été élus conseillers pour le village de Saint-Jacques.

COTEAU DU LAC.—Aux élections municipales qui ont eu lieu hier, MM. Forest et P. Leroux ont été élus conseillers.

Le délégué au conseil municipal de Coteau du Lac, M. Forest, a refusé de se laisser réélire.

REPLIQUE DE L'HON. M. ARCHAMBAULT

"Je comprends qu'aucun autre membre de cette chambre ne désire prendre la parole."

SAINT-POLYCARPE.—Hier, M. Honoré Aumais a été élu conseiller, en remplacement de M. Honoré Ranger.

TROIS-RIVIÈRES.—Les élections qui ont eu lieu hier ont donné le résultat suivant:

Les conseillers élus sont: Quartier Notre-Dame, T. Bourinval; quartier Saint-Jacques, C. F. Panneton.

OBSEQUES

SAINT-AUGUSTIN.—Les obsèques du révérend M. Abbé Prince ont eu lieu ce matin.

LE BLESSE HEBERT

FARNHAM.—M. Moïse Hébert, qui a été victime d'un accident de chemin de fer, est décédé hier.

MARIAGES

SAINT-HUGUES.—Le Dr Antoine Cartier, de Saint-David, conduit à l'église de Saint-Hugues, mardi dernier.

SAINT-POLYCARPE.—Le Dr E. Deguire, du Coteau du Lac, vient d'épouser Mlle Adèle Montplaisir.

ALLIANCE NATIONALE

L. J. D. Papineau, Sec. gén. Alliance Nationale.

LE VOTE

Le procureur général quitte ensuite son siège pour retourner à son fauteuil.

PIANOS D'OCCASION

La maison Prattie offre en vente à ses magasins, N° 1079 rue St-Denis, un choix d'instruments de piano.

On domine, hier soir, à ce théâtre, "Men and Women", drame en quatre actes de M. et Mme. Besasco.

On domine, hier soir, à ce théâtre, "Men and Women", drame en quatre actes de M. et Mme. Besasco.

On domine, hier soir, à ce théâtre, "Men and Women", drame en quatre actes de M. et Mme. Besasco.



Une Bonne Idée Est de toujours avoir un peu de Pearline dans un tamis, afin de pouvoir servir pour laver le plancher, laver la vaisselle, etc.

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

UN ELEVATEUR A GRAIN

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

du travail pour les ouvriers de Coteau Landing

PAR MARCOTTE FRERES VENTE au COMMERCE Mercredi, 12 courant A DIX HEURES

PAR RAE & DONNELLY VENTE IMPORTANTE PAR CATALOGUE D'Objets mis en Gage et non réclamés

MAISONS D'EDUCATION Conférences de Droit Commercial Business College

PAR THEOPHILE MERRILLIENES Pas d'Efforts de Mémoires Epitaves

PAR THEOPHILE MERRILLIENES Pas d'Efforts de Mémoires Epitaves

C'EST MERVEILLEUX L'eau est claire comme le cristal dans le grand bassin, aux BAINS LAURENTS.

BOIS DE SCIAGE Bois Préparés et Bruts THIBODEAU & BOURDON

AVIS DE FAILLITE DANS L'AFFAIRE DE PERRAULT, PERRAULT & CIE

LE GRAS est un article de nourriture absolument nécessaire. S'il n'est pas de la vraie sorte il ne se digère pas.

ASSEMBLEE PUBLIQUE Une assemblée publique des propriétaires d'immeubles, aura lieu ce soir, MARDI, 8 HEURES, au Monument National.

MEUBLES DE MENAGE Tapis, Pianos, Miroirs, Candélabres, Images, Articles de Literie, Poêles de Chauffage et de Cuisine, Réfrigérateurs, etc.

ENCAN Mercredi 12 Janvier à 2-30 hrs. Marchandises sèches, Tapis, Effets de Robes, Toiles, Chaussures, etc.

Pourquoi Ne pas être Propriétaire Chez vous? Songez-y, il ne \$25 comptant, la vous faut que \$25 balance est payable par petits versements mensuels de \$5.95 chacun.

Pourquoi payer Loyer Venez ou envoyez chercher notre pamphlet. G. W. BADGLEY, 45 Rue St-Jean.

CONVOCACTION DES CREANCIERS Province de Québec, Cour Supérieure de la Province de Québec.

AMUSEMENTS NOS THEATRES ACADEMIE DE MUSIQUE THE MYSTERIOUS MR. BUGLE

QUEBEC THEATRE A grand succès. La grande représentation d'acteurs et chanteurs A TRIP TO COONTOWN

THEATRE FRANCAIS W. F. Poirer, locataire et gérant. Soirée du 10 J. au soir, les plus grands acteurs de France et de Belgique.

Réception Historique et Bal Par la Ladies Antiquarian Society

Concert de Gala LA VERGE DE JULES MASSENET AU MONUMENT NATIONAL JEUDI, LE 13 JANVIER 1898

ENCAN d'Epicerie, Grande Glacière, Vitrines d'Éclairage, Balances, etc.

ENCAN d'Epicerie, Grande Glacière, Vitrines d'Éclairage, Balances, etc.

ENCAN d'Epicerie, Grande Glacière, Vitrines d'Éclairage, Balances, etc.

ENCAN d'Epicerie, Grande Glacière, Vitrines d'Éclairage, Balances, etc.

ENCAN d'Epicerie, Grande Glacière, Vitrines d'Éclairage, Balances, etc.

ENCAN d'Epicerie, Grande Glacière, Vitrines d'Éclairage, Balances, etc.

ENCAN d'Epicerie, Grande Glacière, Vitrines d'Éclairage, Balances, etc.

ENCAN d'Epicerie, Grande Glacière, Vitrines d'Éclairage, Balances, etc.

ENCAN d'Epicerie, Grande Glacière, Vitrines d'Éclairage, Balances, etc.

ENCAN d'Epicerie, Grande Glacière, Vitrines d'Éclairage, Balances, etc.

